

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC.2024-032 – Fourniture et pose de répulsion pour volatiles – Eglise Saint-Sauveur – rue Saint-Sauveur
– Condé-en-Normandie**

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité de procéder à une pose de répulsion des volatiles au droit de l'église Saint-Sauveur – rue St-Sauveur à Condé-en-Normandie,
- Vu l'offre reçue,

DÉCIDE

Article 1 – De procéder à l'achat d'Ecopic en inox type E4 et à la pose encollée mastic au niveau des abat-son du clocher de l'église Saint-Sauveur - rue Saint-Sauveur - Condé-en-Normandie auprès de la Société LEFEVRE, avenue de l'industrie, ZI du Martray 14730 Giberville pour un montant de 3 937.22 € TTC.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 7 mars 2024

LE MAIRE


Valérie DESQUESNE